

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 février 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°38

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Motion de la Ville de Tulle relative au projet de réforme des retraites

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose :

Le projet de réforme des retraites présenté par le Gouvernement prévoit notamment de reporter l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'une majorité de Français, selon tous les sondages.

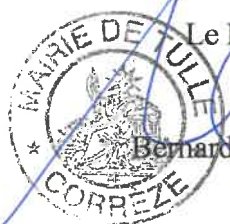
Ce texte ne consiste pas à corriger les inégalités existantes, mais à réaliser des économies au détriment de certaines catégories de salariés. Ainsi, plusieurs dispositions de ce projet vont pénaliser particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui exercent des métiers pénibles, ainsi que les femmes aux carrières incomplètes.

Cette réforme entraînerait aussi une plus grande précarité pour les demandeurs d'emploi seniors, déjà fortement pénalisés par la réforme de l'assurance chômage, si bien que certains d'entre eux devraient être pris en charge par le dispositif de solidarité via le RSA versé par les Départements.

Le minimum de pension de retraite voté en 2003 prévoyait déjà un montant de 85 % du SMIC, mais il n'a jamais été appliqué. Dans ce nouveau projet, le minimum de 1.200 euros brut ne concernera que les carrières complètes. Par conséquent, beaucoup de personnes en seront exclues, en particulier parmi les femmes.

En conséquence, **le Conseil Municipal de la Ville de Tulle demande le retrait de ce projet de réforme, qui fragiliserait davantage les personnes les plus modestes.**
Il demande l'élaboration d'une réforme juste et équitable en concertation avec les organisations syndicales, avec la mise à contribution des revenus financiers au lieu d'un report de l'âge de départ en retraite.

ADOPTÉE à l'unanimité



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 03 MARS 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 03 MARS 2023

588-28022023